

FLASHMOBilités

le Dall AVOCATS

By LE DALL AVOCATS

le flash mensuel

sur le droit des mobilités

novembre 2020

Au jour le jour...

Le premier assouplissement au confinement avec la réouverture des commerces non essentiels aura entraîné de nombreuses interrogations avec des textes pas toujours très clairs et laissant parfois planer quelques interrogations. Ce fut par exemple le cas pour les stages de sensibilisation à la sécurité routière: reprise ou pas, jauge ou pas, combien de m2 par stagiaires... On retiendra que les organismes de stage ont repris leurs activités (c'est le cas par exemple de l'Automobile Club Association) au grand soulagement de certains conducteurs en mal de points...

Les nouvelles dispositions relatives au confinement ont été largement commentée avec l'équipe du Magazine automobile, des interviews à retrouver dans les colonnes des quotidiens du groupe Ebra.



ACTU : LES NOUVEAUX TEXTES

Décret n° 2020-1439 du 23 novembre 2020 relatif à l'identification des cycles (voir ci après les explications de Me le Dall dans la chronique auto de LCI)

Arrêté du 4 novembre 2020 relatif aux fourrières automobiles (NOR : INTS2025701A) qui vient notamment préciser les indications portées sur la fiche descriptive des véhicules

Arrêté du 4 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles (NOR : INTS2025699A) qui vient ajouter une grille de frais de mise en vente (120 euros pour une voiture de tourisme) pour les propriétaires souhaitant récupérer leurs véhicules avant la vente par les domaines

Arrêté du 4 novembre 2020 (pris pour l'application de l'article 2 de l'ordonnance n°2020-773 du 24 juin 2020 relative aux fourrières automobiles) qui permet l'application du nouveau dispositif fourrière au 17 novembre 2020 dans les fourrières automobiles dans les départements du Finistère (29), d'Indre-et-Loire (37), du Nord (59), du Pas-de-Calais (62), de Seine-et-Marne (77), de la Vienne (86), de la Haute-Vienne (87), de la Seine-Saint-Denis (93), du Val-de-Marne (94) et du Val-d'Oise (95).

L'ACTU SUR MAITRELEDALL.COM

Droit routier et confinement 2 : pas de repos pour les radars et les FPS !

Les mesures de restriction actuellement en vigueur dans le cadre de ce confinement version II offrent pour l'instant, en théorie du moins, des possibilités de déplacement (et donc de recours à un véhicule) plus nombreuses que lors du premier confinement du printemps 2020.

<http://www.maitredall.com/2020/11/droit-routier-et-confinement-2-pas-de-repos-pour-les-radars-et-les-fps.html>

LE MAGAZINE AUTOMOBILE



Port des lunettes en voiture, quelles sont les règles ?

Si votre permis de conduire comporte une mention "Dispositif correcteur de la vue", vous devez porter des lunettes en conduisant. Quels sont les risques en cas de contrôle ? Comment faire si je porte des lentilles ?

<https://www.ledauphine.com/magazine-automobile/2020/11/02/port-des-lunettes-en-voiture-queelles-sont-les-regles?>

Stationnement et Covid-19 : gratuit ou payant pendant le confinement ?

Nos voitures restent, pour la plupart, inutilisées pendant le confinement et donc stationnées. Le stationnement est-il gratuit pendant cette période ? Puis-je laisser mon véhicule plusieurs jours à la même place ?

<https://www.lalsace.fr/magazine-automobile/2020/11/04/stationnement-et-covid-19-gratuit-ou-payant-pendant-le-confinement>

Déplacements pendant le confinement, comment ça marche ?

Pendant cette période de confinement, certains déplacements sont autorisés. Mais quelles sont les règles à respecter ? Peut-on être plusieurs dans une voiture ? Quels sont les risques en cas de contrôle ?

<https://www.ledauphine.com/magazine-automobile/2020/11/09/deplacements-pendant-le-confinement-comment-ca-marche>

Contrôle technique pendant le confinement : c'est oui, mais...

Pendant le second confinement, les déplacements sont réglementés. Mais que se passe-t-il si mon contrôle technique arrive à son terme ? Les centres de contrôle technique sont-ils ouverts ?

<https://www.leprogres.fr/magazine-automobile/2020/11/16/controle-technique-pendant-le-confinement-c-est-oui-mais?>

Confinement et covoiturage, quelles sont les règles ?

Avec l'essor ces dernières années des applications dédiées, le co-voiturage est entré dans les

mœurs des français. Mais en période de confinement, puis-je emmener des inconnus dans ma voiture ? Est-ce que le conducteur doit avoir un motif de déplacement ?

<https://www.ledauphine.com/magazine-automobile/2020/11/18/confinement-et-covoiturage-quelles-sont-les-regles>

Conduite de tracteurs, quelles sont les règles ?

Les tracteurs sont de plus en plus lourds, encombrants et puissants. Prendre le volant d'un engin agricole n'est pas un acte anodin.

<https://www.ledauphine.com/magazine-automobile/2020/11/23/conduite-de-tracteurs-quelles-sont-les-regles>

Déplacements autorisés de 3 heures et 20 km, quelles sont les règles ?

Cette semaine, Emmanuel Macron a annoncé qu'un nouveau périmètre de 20 km serait mis en place pour les déplacements brefs, à compter de ce week-end. Mais quels sont les contours de cette nouvelle règle?

<https://www.ledauphine.com/magazine-automobile/2020/11/28/deplacements-autorises-de-3-heures-et-20-km-quelles-sont-les-regles>



LCI LA CHRONIQUE AUTO

ALCOOL AU VOLANT

La Sécurité routière vient de mettre en ligne une carte nationale des installateurs d'EAD, les éthylotests anti démarrage électroniques.

<https://www.lci.fr/automobile/la-chronique-auto-alcool-au-volant-ethylotests-anti-demarrage-une-carte-en-ligne-des-installateurs-agrees-pour-savoir-ou-equiper-sa-voiture-2169767.html>

Marquage obligatoire des vélos : ça se précise

Un décret du 23 novembre vient d'apporter les dernières précisions concernant l'obligation de marquage des vélos qui va entrer en application au 1er janvier 2021 pour les cycles neufs, et en juillet prochain pour ceux d'occasion.

<https://www.lci.fr/conso/la-chronique-auto-marquage-obligatoire-des-velos-contre-le-vol-en-2021-ca-se-precise-2171281.html>



Cannabis au volant : mon permis est-il suspendu ou annulé ?

Suspension de permis de conduire, annulation, rétention, invalidation... quelles différences ? Ce qu'il faut savoir en cas de contrôle positif aux stupéfiants au volant.

<https://www.dossierfamilial.com/vie-pratique/vehicules/pv-et-contraventions/cannabis-au-volant-mon-permis-est-il-suspendu-ou-annule-872155>

Attestation de déplacement dérogatoire : contester la contravention

Vous devez être muni de ce document pour sortir de chez vous, depuis le début du confinement imposé afin de limiter la propagation de l'épidémie de Covid-19. Si vous avez été verbalisé, vous pouvez échapper au paiement de l'amende.

<https://www.dossierfamilial.com/actualites/vie-pratique/attestation-de-deplacement-derogatoire-contester-la-contravention-433253>

facebook

Question #Code de la route

Bonjour j'ai acheté il y a trois jours un véhicule d'occasion. Je viens de voir que plein d'options qui étaient présentées dans l'annonce ne sont pas sur le véhicule

Ai-je un droit de rétractation pour vices cachés ?

<https://www.facebook.com/ledall.avocats/photos/a.224644634233217/3767325489965096/>

Ouvrages

Code de la route Argus de l'Assurance Edition commentée 2021

Les auteurs

Jean-Baptiste le Dall,
Gérard Defrance,
Lionel Namin et
Philippe Ravayrol

Caractéristiques détaillées

Parution : 4 novembre 2020

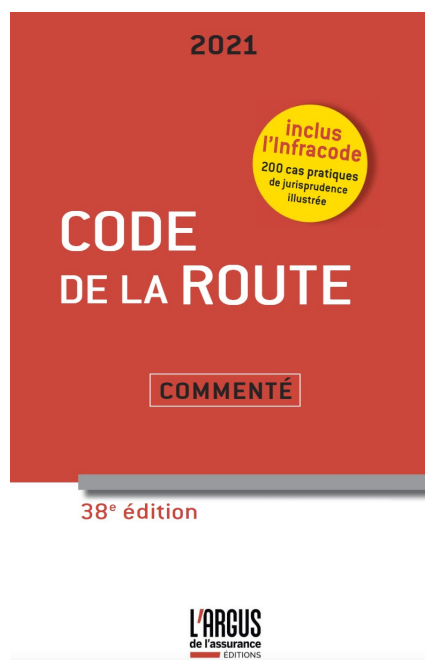
38e édition

1 696 pages

EAN13 : 9782354743567

Prix à partir de 159 euros

(Pour l'Édition papier)



Engins de déplacement personnel motorisés - La réglementation en pratique

ASSURANCES DE DOMMAGES

 **Les Essentiels**

Engins de déplacement personnel motorisés

La réglementation en pratique

Jean-Baptiste le Dall • Fabien Romey



L'ARGUS
de l'assurance
EDITIONS

Engins de déplacement personnel motorisés

Jean-Baptiste le Dall

Avocat à la Cour docteur en droit, Jean-Baptiste le Dall préside la Commission ouverte « droit routier » du barreau de Paris. Membre du comité de pilotage de la revue « jurisprudence automobile », et auteur de nombreux ouvrages et écrits en la matière, il commente notamment le Code de route pour les éditions de L'Argus de l'assurance. Directeur scientifique des Etats généraux du droit automobile, il enseigne le droit des mobilités et le droit routier au sein de différents établissements comme les écoles d'avocats ou l'Institut de formation associée à l'automobile.

Fabien Romey

Docteur à l'Université Toulouse I Capitole, Diplômé du Master 2 Droit des responsabilités de l'Université Nice Côte d'Azur, Fabien Romey rédige actuellement une thèse de doctorat portant sur la responsabilité pénale routière.

Les nouveaux engins de déplacements personnels motorisés viennent de faire leur entrée dans le Code de la route avec le décret du 23 octobre 2019.

Trottinette, gyroroue, gyropode, skateboard électrique, hoverboard... ont désormais un cadre juridique qu'il convient d'appréhender.

Cet ouvrage, enrichi d'exemples et de conseils pratiques, analyse les règles applicables à ces nouveaux véhicules, de l'achat de l'engin à ses règles spécifiques de circulation. Il aborde par ailleurs les pouvoirs des collectivités territoriales relatifs à l'utilisation de la voirie, la responsabilité des utilisateurs et les sanctions en cas d'infraction.

Par son approche pratique, cet ouvrage s'adresse aux professionnels, aux utilisateurs, mais aussi aux collectivités territoriales et à tous ceux qui cherchent un « tout-en-un » sur ces nouveaux engins.

Photo de couverture : Adobe Stock

ISBN 978-2-35474-374-1
9 782354 743741

 **Les Essentiels**

Pour y voir clair sur les nouvelles règles applicables aux EDPM! Les nouveaux engins de déplacements personnels motorisés viennent de faire leur entrée dans le Code de la route avec le décret du 23 octobre 2019. Trottinette, gyroroue, gyropode, skateboard électrique, hoverboard... ont désormais un cadre juridique qu'il convient d'appréhender. Cet ouvrage, enrichi d'exemples et de conseils pratiques, analyse les règles applicables à ces nouveaux véhicules, de l'achat de l'engin à ses règles spécifiques de circulation. Il aborde par ailleurs les pouvoirs des collectivités territoriales relatifs à l'utilisation de la voirie, la responsabilité des utilisateurs et les sanctions en cas d'infraction. Par son approche pratique, cet ouvrage s'adresse aux professionnels, aux utilisateurs, mais aussi aux collectivités territoriales et à tous ceux qui cherchent un « tout-en-un » sur ces nouveaux engins.

Sortie le 9 décembre 2020 aux Editions de l'Argus de l'assurance, Les Essentiels
128 pages ; Réf. ES743741; EAN13 : 9782354743741
35 € TTC

Conférences & enseignements

Expertise automobile - Agrément VE 2021 : avec les nouvelles mesures de confinement, le Ministère a autorisé la tenue des formations en visio-conférence pendant la durée du confinement. Des sessions sont prévues jusqu'au 10 décembre 2020.

La mobilité : dans l'ADN du cabinet !

Audiences, auditions, expertises, conférences, au mois de novembre nous étions à vos côtés à : Pontarlier, Créteil, Meaux, Thionville, Chateauroux, Paris (et oui!), Rouen, Evreux, La Rochelle, Versailles, Bobigny, Angers, Orléans, Lille, Quimper, Dieppe, Beauvais, Moulins, Lisieux, Sens, Poitiers, Amiens, Lorient, Arras, Douai, Saint Nazaire, Dreux, Pontoise...